

# ED 396 - Réinscription en doctorat

## ▶ Réinscriptions 2019/2020

Le service de la recherche et le service des études doctorales mettent en place, pour la rentrée 2019-2020, un outil spécifique pour la gestion des doctorants : **ADUM**(Accès Doctorat Unique Mutualisé).

### Qu'est-ce qu'Adum ?

Créé en 1999 par l'Association Contact – Association des doctorants et docteurs de l'Académie de Paris – la base de données ADUM compte plus de 96 680 profils complets de doctorants et de docteurs de toutes disciplines. Le réseau ADUM compte 81 établissements d'enseignement supérieur, 150 écoles doctorales et 3 116 unités de recherche.

ADUM est un outil de gestion et de communication, un outil collaboratif et une communauté en ligne. Il permet de créer un véritable réseau interdisciplinaire entre les enseignants, les docteurs et les doctorants, de faciliter les passerelles entre le monde académique et le milieu socio-professionnel et d'afficher en ligne les compétences des doctorants.

### • Que pourrez-vous faire avec Adum ?

Cet outil permet de :

- Se réinscrire
- stocker des données descriptives de sa thèse
- consulter et s'inscrire aux formations
- préparer sa soutenance
- s'informer en ligne (actualités des écoles doctorales, de l'établissement, appel d'offres, soutenances, offres d'emplois...)
- valoriser ses travaux en publiant sa thèse sur « thèses.fr »
- participer au réseau des doctorants et des docteurs (contacter des doctorants travaillant sur un sujet de thèse similaire, contacter des docteurs pour s'informer sur les possibilités d'insertion professionnelles...)

Votre espace personnel est l'espace unique dédié à votre parcours doctoral. Il est possible de paramétrer les informations que vous souhaitez rendre publiques ou garder privées, vous pouvez effectuer des mises à jour régulières de votre profil.

Adum est une base de données sécurisée et unique (conformément aux exigences de la RGPD). Pour garantir la fiabilité des données, celles-ci seront validées par votre école doctorale avant d'être consultables dans l'annuaire.

Que devez-vous faire pour pouvoir vous réinscrire lors de la prochaine rentrée universitaire ?

**Avant de vous réinscrire en 2019-2020, vous devez créer votre compte.** Vous trouverez toutes les informations sur le [guide](#) mis en ligne sur le site de votre école doctorale onglet « doctorant » rubrique « réinscription ».



**vous ne pourrez pas vous réinscrire si vous n'avez pas, auparavant, créé votre compte ADUM.**

Lorsque votre compte aura été créé, vous recevrez un mail vous invitant à vous réinscrire selon les conditions habituelles.

Toute l'équipe du service des études doctorales est à votre écoute. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la **gestionnaire de votre école doctorale** ou **Julie Abenia**([julie.ad@parisnanterre.fr](mailto:julie.ad@parisnanterre.fr) - 01 40 97 41 63).

## INSCRIPTION

Avant de procéder à votre inscription administrative, vous devez au préalable vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (91 euros ou exonération dans certains cas), sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr> et imprimer votre attestation.

et sur le site de l'université ParisNanterre  
Réinscription en ligne : ENT <http://reinscription.parisnanterre.fr>

### ▶ Procédure de transfert

[départ vers une autre université](#)

Mis à jour le 08 juillet 2019

<https://www.parisnanterre.fr/ed-396-reinscription-en-doctorat-635301.kjsp?RH=1434718144869>